

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

**Nombre de Conseillers**

- en exercice 13
- présents 11
- votants 13
- (dont 2 procurations)
- Excusés 2
- Absent

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2025  
Date d'affichage : 10 décembre 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; René ALIÈS ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry CALS ; Jean-Claude BARRAILLÉ Christophe BRENAC  
Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Marie-Christine LAURES ; Nathalie FAUGERAS

Excusés : Mme Sandrine EPIPHANE (procuration à Mme Christiane MADAULE) ; M Serge BARBASTE (procuration à M Francis MATHIEU)

Absent :

Mme Christiane MADAULE a été désignée secrétaire de séance

**Convention Communauté d'Agglomération Castres/Mazamet  
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)  
Approbation du rapport d'évaluation du transfert des charges  
au titre de la compétence « Tourisme »**

Monsieur le Maire présente le rapport qui doit faire l'objet d'une approbation des membres du conseil présents, à savoir le transfert des charges de maintenance du bâtiment 2-4 place de la République à Castres à l'Office du Tourisme de Castres.

Il rappel en premier le fonctionnement général de la CLECT, puis les méthodes d'évaluation des charges déclarées par la commune de Castres.

Les coûts retenus sont :

- Fonctionnement : ..... 21 542.02 €
- Investissement : ..... 4 860.33 €
- Soit un total : ..... 26 403.00 €

Cette somme viendra en déduction de l'Attribution de Compensation versée à la commune de Castres.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, (dont 2 voix par procuration)

- Approuve le rapport du CLECT 2025 ainsi présenté.

Christiane MADAULE  
Secrétaire de Séance



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Francis MATHIEU  
Maire


  
